

J'ai découvert le FTUE

(Fonctionnement du Traité de l'Union Européenne de 2007)

Je signe pour une très bonne raison et pas des moindres, contre la loi travail.

Les Français ont droit à la vérité !

Cette réforme du code du travail est dictée par la Commission Européenne en vertu du FTUE.

La France est sommée par la Commission européenne de faire cette réforme en vertu de l'article 121 du FTUE, Fonctionnement du Traité de l'Union Européenne de 2007.

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A12012E%2FTXT>

Article 121 (ex-article 99 TCE)

1. Les États membres considèrent leurs politiques économiques comme une question d'intérêt commun et les coordonnent au sein du Conseil, conformément à l'article 120.

2. Le Conseil, sur recommandation de la Commission, élabore un projet pour les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de l'Union et en fait rapport au Conseil européen.

Le Conseil européen, sur la base du rapport du Conseil, débat d'une conclusion sur les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de l'Union.

Sur la base de cette conclusion, le Conseil adopte une recommandation fixant ces grandes orientations. Le Conseil informe le Parlement européen de sa recommandation.

3. Afin d'assurer une coordination plus étroite des politiques économiques et une convergence soutenue des performances économiques des États membres, le Conseil, sur la base de rapports présentés par la Commission, surveille l'évolution économique dans chacun des États membres et dans l'Union, ainsi que la conformité des politiques économiques avec les grandes orientations visées au paragraphe 2, et procède régulièrement à une évaluation d'ensemble.

Pour les besoins de cette surveillance multilatérale, les États membres transmettent à la Commission des informations sur les mesures importantes qu'ils ont prises dans le domaine de leur politique économique et toute autre information qu'ils jugent nécessaire.

4. Lorsqu'il est constaté, dans le cadre de la procédure visée au paragraphe 3, que les politiques économiques d'un État membre ne sont pas conformes aux grandes orientations visées au paragraphe 2 ou qu'elles risquent de compromettre le bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire, la Commission peut adresser un avertissement à l'État membre concerné. Le Conseil, sur recommandation de la Commission, peut adresser les recommandations nécessaires à l'État membre concerné. Le Conseil, sur proposition de la Commission, peut décider de rendre publiques ses recommandations.

Dans le cadre du présent paragraphe, le Conseil statue sans tenir compte du vote du membre du Conseil représentant l'État membre concerné.

La majorité qualifiée des autres membres du Conseil se définit conformément à l'article 238, paragraphe 3, point a).

5. Le président du Conseil et la Commission font rapport au Parlement européen sur les résultats de la surveillance multilatérale. Le président du Conseil peut être invité à se présenter devant la commission compétente du Parlement européen si le Conseil a rendu publiques ses recommandations.

6. Le Parlement européen et le Conseil, statuant par voie de règlements conformément à la procédure législative ordinaire, peuvent arrêter les modalités de la procédure de surveillance multilatérale visée aux paragraphes 3 et 4.

Pourquoi à moins d'un an des élections présidentielles, le gouvernement veut il faire passer cette réforme en force au risque de compromettre la paix sociale (pour ne pas dire risquer une révolte générale) ?

Pourquoi M. Mélenchon, pourtant député européen sensé connaître le FTUE, n'en parle il pas sur son blog la France insoumise ?

Je suis citoyenne française, à ce titre je connais le fonctionnement de la Constitution, du Conseil, du Sénat, de l'Assemblée Nationale.

En 2005 nous avons dit NON au nouveau Traité Européen.

Bien que ce soit à mon insu, je suis aussi citoyenne européenne par le fait accompli du déni de démocratie de l'ex président Sarkozy qui, en 2007, a ratifié le Traité européen de Lisbonne.

Pour ce faire et être une citoyenne avertie européenne, je n'ai de cesse de consulter le site europa.ue pour connaître le fonctionnement de l'UE et de son Parlement, et c'est ainsi que j'ai découvert le FTUE.

Marie-Paule F

--